

Conseil d'école du 27 mars 2015

La séance (présidée par Mr MATHIEU) a débuté à 17 h 30 et s'est terminée à 19 h 40.

Etaient présents :

- ✓ Mme PASTOR-DUBY, adjointe au maire chargée des finances,
- ✓ Mr CASAURANCQ, adjoint au maire chargé des affaires scolaires,
- ✓ Mmes BEFFARA, BERGES, DE PINHO, GUICHARD, LONGIERAS, LOPES, MAURICE, RAT, SALINIER représentantes des parents d'élèves,
- ✓ Mrs BOUCARD, DAVID, MAZIERE représentants des parents d'élèves,
- ✓ Mmes BOURDET, GREGIS, HOREAU, LESTRADE, MERCIER, MERITET, RIBOT et Mrs DESMOULIN, GEORGET, LENTZ, MATHIEU : enseignants,
- ✓ Mme COLAS : Maître E,
- ✓ Sont excusés : Mme PONS, Inspectrice de l'éducation nationale - circonscription de Périgueux Nord, Mme DESMOULIN, Mme EYMERY et Mr TESTUT – maire, Mr BAYO, DDEN, Mr FOURNIER.

Après avoir accueilli l'ensemble des membres présents et excusé les absents, Mr MATHIEU rappelle que le psychologue scolaire, Mr FOURNIER et Mme COLAS, interviennent dans notre école au titre du RASED.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le directeur annonce que les horaires indiqués dans la note d'information aux parents datée du 23/03/2015 sont erronés. Les horaires du mercredi 8 avril seront le matin de 8h30 à 11h30 et l'après-midi de 13h30 à 16 h. Une nouvelle note sera distribuée le 30 mars 2015.

1) L'ordre du jour appelle à approuver le **compte rendu du Conseil d'école du 07 novembre 2014**. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2) Après l'avoir rapidement présenté, le directeur demande au Conseil d'approuver l'annexe du **Règlement intérieur de l'école élémentaire de Chancelade portant sur la charte TICE (Charte d'utilisation de l'informatique et de l'internet dans les écoles de la Dordogne)**. Ce document proposé aux élèves de cycle 3 devra faire l'objet d'une adaptation pour les élèves plus jeunes, pour la rentrée scolaire prochaine. La proposition est approuvée (3 abstentions).

3) Puis, le directeur demande au Conseil d'approuver l'annexe du **Règlement intérieur de l'école élémentaire de Chancelade portant sur le message aux parents dans le cadre du PPMS**. Mme PASTOR-DUBY évoque l'actualité du Plan communal de sauvegarde en cours de réalisation. Le vote est reporté au prochain conseil d'école, les parents désirant connaître le contenu du PPMS. Mme RIBOT exprime son désaccord concernant ce PPMS : lors d'un confinement, les élèves de sa classe doivent sortir de la classe ! (même cas pour les élèves de Mme DESMOULIN).

4) **Vie de l'école :**

- L'organisation des activités pédagogiques complémentaires (APC) est évoquée, soit trois plages horaires de 30 mn par semaine de 11h30 à midi. La programmation et le contenu des activités pédagogiques complémentaires (APC) pour les périodes de janvier à juin 2015 ont été validés par Mme l'Inspectrice.

- Mme ALLART et Melle PARNEL (Accompagnantes des élèves en situation de handicap – AESH) interviennent dans la classe en soutien pour deux enfants reconnus par la MDPH.
- Puis, le directeur donne la parole à Mme COLAS qui présente le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), les rééducateurs enseignants spécialisés option G et E et le psychologue et les actions mises en place au sein de l'école. 15 élèves sont concernés à l'école élémentaire de Chancelade ; leur prise en charge est assurée par petits groupes hors de la classe. A noter qu'il n'y a pas de maître G dans notre circonscription. Puis, Mme COLAS détaille les dispositifs : Projet d'accueil individualisé (PAI). Projet personnalisé de scolarisation (PPS), Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) et Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Le PPRE est à l'initiative des équipes pédagogiques et organise des apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève. Le PPRE est soumis à la famille avant d'être mis en œuvre. Les enseignants spécialisés n'interviennent pas obligatoirement dans le cadre du PPRE. L'aide personnalisée s'adresse prioritairement à des élèves qui ont besoin d'un soutien ponctuel leur permettant de dépasser une difficulté d'acquisition passagère et est dispensée par les enseignants. L'aide spécialisée s'adresse à des élèves qui rencontrent des difficultés durables, liées à des difficultés d'apprentissages ou d'adaptation aux attentes scolaires. Elle est dispensée par un enseignant spécialisé. Les parents peuvent directement prendre contact avec les membres du RASED.

5) Préparation de la future rentrée : Le directeur recevra les parents qui inscriront leur enfant en Cours Préparatoire de mi avril au 30 mai 2015. Chaque parent d'élève sera interrogé fin avril – début mai pour connaître leur intention de poursuivre leur scolarité à l'école élémentaire de Chancelade ou pas. D'autre part, les propositions de poursuite de scolarité du Conseil des maîtres seront remises aux parents le 4 mai avec une demande de réponse des familles demandée pour le 18 mai. Le directeur fait un point d'information sur les **décisions de poursuite de scolarité** (décret du 18/11/2014). Il est rappelé que le redoublement est une décision exceptionnelle, qui relève de la compétence du conseil des maîtres, ne pouvant être prise toutefois qu'après l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale et accompagné d'un dispositif d'aide mis en œuvre en aval.

6) Vie de l'école :

- Présentation du tableau des différentes activités et sorties organisées par l'école qui complète celui du précédent conseil d'école, il est rappelé la participation des élèves de l'école à l'exposition des peintres de Chancelade au centre socioculturel.
- Les enseignants du cycle II rappellent le projet Jazz (financement par la mairie pour l'intervenante).
- Puis le directeur donne la parole à Mr DESMOULIN. Des jeux de cour ont été achetés par la coopérative scolaire, matériel utilisé uniquement sur les temps de récréation scolaire. Les jeux sont gérés par les élèves.
- Les élèves de CM1 et CM2 participeront à la journée « Balle ovale » du 8 avril 2015 organisée par l'USEP.
- Un représentant des parents d'élèves interroge les enseignants sur la pratique du sport à l'école et plus particulièrement sur la mise en place de la course d'orientation (CM2).

7) Présentation des orientations budgétaires (Mme PASTOR-DUBY)

Le principe du maintien de la subvention de fonctionnement pour l'école est acquise (40.00 € par élève pour les fournitures scolaires). Mme PASTOR-DUBY évoque le désengagement de l'Etat sur les trois prochaines années à hauteur de 200 000 euros. La municipalité répondra aux besoins des enfants et des enseignants dans le cadre d'un budget maîtrisé.

- Mr CASAURANCQ a fait la proposition de doter l'école d'un Tableau Blanc Interactif supplémentaire et de deux tableaux blancs Velléda.
- Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur l'utilisation du TBI dans l'ATRIUM et de son déplacement dans une classe et propose l'utilisation d'un vidéo projecteur.
- L'équipe enseignante rappelle à la Mairie son désir de garder la salle de l'ATRIUM comme une salle collective dotée d'un matériel numérique (décision prise lors d'un conseil des maîtres).
- La question de la pose de rideaux dans les classes de Mme RIBOT et de Mr GEORGET est à nouveau posée.
- Mme PASTOR-DUBY a conscience des besoins de l'école, y compris en matière de numérique, mais des choix sont nécessaires dans ce contexte budgétaire.

8) Présentation des différents registres de sécurité

➤ **Registre de Sécurité Incendie** : L'école est un établissement recevant du public classé en 5^{ème} catégorie. Le registre sécurité contre l'incendie a fait l'objet d'une nouvelle présentation et intègre l'ensemble des documents concernant la sécurité remis par la mairie.

Un deuxième exercice d'évacuation s'est déroulé le 23 mars 2015.

Le directeur signale que l'accès pompier est trop souvent inaccessible et ne doit pas se transformer en parking.

➤ **Registre santé et sécurité au travail (SST)** : Il doit permettre à tout personnel ou usager de signaler une situation qu'il considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte soit à l'intégrité physique et la santé des personnes, soit à la sécurité des biens. La notion de « tout personnel et usager » signifie « toute personne travaillant dans l'établissement ou fréquentant habituellement ou occasionnellement l'école ».

Un courrier signé de Mme l'Inspectrice sera adressé à l'ensemble des membres du Conseil d'école (enseignants, représentants des parents et maire) accompagné d'une fiche vierge de Relevé d'observation.

Ce registre est exploité dans le cadre de la **démarche d'évaluation des risques (DUER)** et l'élaboration du programme annuel d'actions de prévention.

➤ **Registre destiné au signalement d'un DANGER GRAVE et IMMINENT**. Si un fonctionnaire a un motif raisonnable de penser qu'une situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, il le signale immédiatement à **l'Inspectrice de l'éducation nationale de circonscription (Mme PONS)**, qui le consigne dans le registre de signalement d'un danger grave et imminent.

➤ **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs)** : Le PPMS peut être déclenché par les autorités ou par le directeur, s'il est témoin d'un grave danger ou s'il entend une explosion. Le PPMS est une obligation de moyens mais pas de résultat : on ne peut pas prévoir l'imprévisible. Il est rappelé aux parents de ne pas venir chercher leurs enfants, au risque de se mettre en danger et en les sortant de l'établissement, de les mettre aussi en danger. Des fiches de poste ou de réflexes ont été établies pour chaque adulte de l'école. Un exercice sera programmé pour le premier trimestre de l'année prochaine avec modification du PPMS en fonction du retour d'expérience.

Le directeur demande à nouveau qu'une réflexion collective soit engagée sur la zone qui jouxte le bâtiment de la cantine scolaire (accès aux toilettes des filles de la cour du haut,

murets) afin de la rendre plus sûre et plus facile à surveiller pour les enseignants de l'école mais aussi pour les animateurs des TAP.

Mr BOUCARD propose que soit constitué un groupe de travail enseignants - parents - mairie sur ce sujet.

9) Travaux réalisés et en cours (Mr CASAURANCQ)

✓ L'équipe pédagogique souhaite que la salle des maîtres soit équipée de 10 chaises supplémentaires.

✓ Le directeur signale que la porte récemment changée des toilettes des garçons de la cour du haut est encore cassée et a été condamnée à sa demande.

✓ Intervention de Mr DESMOULIN – coopérative USEP : demande de traçage au sol dans la cour du haut et du bas ; aménagement d'un parcours de billes dans la pelouse de la cour du haut ; pose de paniers de basket dans la cour du haut et sous le préau de la cour du bas ; mise en place d'un filet de protection pour empêcher les ballons de passer chez les voisins dans la cour du bas et installation d'une table ping-pong en ciment dans la pelouse de la cour du bas.

✓ Réponse de Mr CASAURANCQ : si les traçages au sol sont acquis ainsi que le parcours de billes en terre, la réponse est négative pour les paniers de basket, les filets de protection et la table de ping-pong pour des raisons budgétaires ou de sécurité.

En ce qui concerne la porte des toilettes des filles récemment changée (11/03/2015), le coût de la réparation s'est élevée à 1 000,00 euros.

Le temps de réparation est trop long (Mr GEORGET) et les filles éprouaient un réel problème d'accès aux toilettes du haut. Mr CASAURANCQ note que les fiches travaux mises en place entre l'école et la mairie fonctionnent bien (suivi des travaux).

✓ En ce qui concerne le remplacement des poubelles cassées de la cour, Mme PASTOR-DUBY précise qu'elles seront à tri (sac noir et sac jaune).

10) Questions des représentants des parents d'élèves.

1. Cantine : la présence de 2 animateurs supplémentaires améliore la qualité de l'ambiance et de l'organisation de la restauration scolaire. Doivent-ils cependant porter une charlotte alors qu'ils sont dans un rôle éducatif d'animation ? Mr CASAURANCQ répond qu'ils n'en portent plus car il n'y a pas d'obligation en la matière.

2. Les toilettes des filles sont condamnées jusqu'à quand ? Peut-on envisager l'ouverture des toilettes handicapées pour elles. Le nombre de toilettes semble trop restreint et le mélange filles/garçons en amène certaines à ne plus y aller pendant les récréations. Ces filles préfèrent utiliser les toilettes de la cantine. Qu'en est-il des travaux ? et du problème ?

Mr BOUCARD note que si le problème est résolu pour les filles, il recommence pour les garçons et s'interroge sur la fragilité des portes.

3. L'ambiance dans la cour et le temps de midi se détériore. De nombreux parents pointent le manque de surveillance.

Des élèves de CM2 sont très agités. Comment les enseignants le ressentent-ils ?

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur le harcèlement et la violence à l'école et dans les activités périscolaires et interrogent les enseignants sur leur impression.

Réponse : sur le temps scolaire, il n'y a pas plus de soucis et d'éléments perturbateurs qu'auparavant. Le directeur refuse de stigmatiser les élèves de CM2 plus que les autres.

Mr BOUCARD questionne les enseignants et la municipalité sur l'organisation de la surveillance. Mme PASTOR-DUBY indique que le nombre d'animateurs sur le temps périscolaire est identique à celui des enseignants dans la cour, mais il faut y ajouter les activités. Elle évoque aussi la possible mutualisation des jeux de cour. Les enfants sont sur un temps informel et hors cadre scolaire. Elle pose la question du regard de l'enfant sur l'adulte à l'école, au restaurant scolaire et sur les activités périscolaires. Des ateliers sur la violence vont être mis en place sur les TAP.

Mr BOUCARD a demandé qu'un travail sur le respect soit initié dès le début de l'année scolaire, ce qui n'a pas été fait. Il se félicite de la décision d'avoir doté le restaurant scolaire de quatre animateurs mais regrette toutefois que cette réponse ait été faite dans l'urgence.

Une enseignante, répondant à une représentante des parents d'élèves, indique qu'en terme de manque d'éducation, il ne faut pas généraliser et que ce phénomène ne touche que quelques enfants. Par contre, elle note le décalage entre le comportement à l'école et au domicile.

Mme PASTOR-DUBY nous indique que Mme DE PISHOF (adjointe Enfance-jeunesse) reçoit les familles des enfants qui posent problème sur le temps périscolaire.

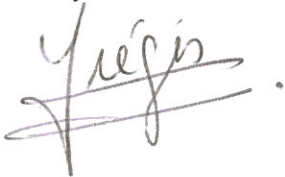
Mr BOUCARD revient sur la surveillance du temps d'accueil du matin (à partir de 8h20) et sur l'organisation de la surveillance. Réponse : quatre maîtres assurent par roulement la surveillance.

4. Mr BOUCARD demande si les travaux réalisés sur les préaux tulipes ont amélioré la protection contre la pluie. Il lui a été répondu que les préaux initialement prévus étaient bien différents de ce qui a été réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

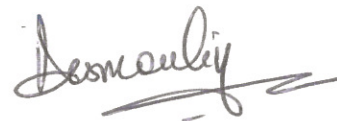
La secrétaire de séance :

Mme Sylviane GREGIS



Le directeur :

Mr Olivier DESMOULIN



SORTIE DE FIN D'ANNEE

Date	Spectacle	Classe	Effectif	Accompagnants
Vendredi 19 juin 2015	Château de Castelnaud	CE2	45	6
	Château des Milandes			
Vendredi 19 juin 2015	Village du bournat	CE1	43	6
Vendredi 19 juin 2015	Cap sciences - Talence	CM2	46	6
Vendredi 26 juin 2015	Grottes de Villars	CP	49	6
Vendredi 26 juin 2015	Cap sciences - Talence	CM1	54	6